

N° B21

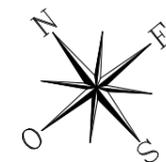
HALL B
APPARTEMENT DE 2 PIÈCES
 n° B 21 au 2ème étage

SÉJOUR / CUISINE	32,64 m ²
CHAMBRE	11,67 m ²
SALLE D'EAU	5,70 m ²
WC	2,05 m ²
DÉGAGEMENT	5,05 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	57,11 m²
BALCON	16,18 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	73,29 m²

LEGENDE

AP allège pleine	seiche-serviette
AV allège vitrée	R réfrigérateur
VR volet roulant	LV lave vaisselle
VC volet coulissant	LL lave linge
GC garde corps	C cuisson
soffite/faux plafond	TRI tri sélectif
ETEL esp tech elec du logt	LC linéaire complémentaire
PL placard	

fenêtre	pf coulissante	porte fenêtre	fenêtre fixe
---------	----------------	---------------	--------------



Echelle : 0 50 100 200cm

Indice A Février 2024

Conformément à la réglementation, ce plan est :
EVOLUTIF **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

